

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

PERTE D'EMPLOI ET PASSAGE PAR LE RMI

A côté des régimes d'assurance chômage et de solidarité, le RMI joue le rôle d'un dernier volet d'indemnisation du chômage. Il participe à la couverture du chômage pour environ 10 % des demandeurs d'emploi.

L'admission de chômeurs au RMI procède d'un mécanisme de filtrage induit par les règles des dispositifs en amont. Deux types opposés de chômeurs ont, par exemple, vocation à se retrouver au RMI : le chômeur de très longue durée ayant épuisé tous ses droits à indemnisation et le jeune actif exposé à un chômage récurrent qui lui interdit de se constituer des droits. Pour le premier, plutôt âgé, les chances de retour à l'emploi sont faibles ; des handicaps importants gênent sa recherche d'emploi. Le second, plus proche du marché du travail, reste moins longtemps dans le dispositif, mais sa sortie se fait plus souvent vers un emploi précaire et mal rémunéré.

Au 31 décembre 1996, on recensait en métropole 880 000 allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI). L'enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI (encadré 1) permet de repérer le motif d'entrée dans le dispositif. Selon celle-ci, 370 000 personnes, soit 42 %, déclarent avoir déposé une demande d'allocation après la perte d'un emploi, la fin d'un stage rémunéré ou la perte d'une indemnité de chômage (encadré 2).

Le RMI, ultime volet de l'indemnisation du chômage

La perte d'une activité rémunérée, lorsqu'elle ne peut pas (ou plus) être indemnisée par les dispositifs ad hoc (allocation unique dégressive, allocation spécifique de solidarité, allocation d'insertion), peut l'être encore par le RMI. Celui-ci accueille, en effet, sur conditions de ressources et d'âge, les demandeurs d'emploi exclus de l'indemnisation. A côté du régime d'assurance chômage et du régime de solidarité qui couvraient à fin 1996 respectivement 43,2 % et 12,4 %



des demandeurs d'emploi, le RMI participe à la couverture du chômage pour environ 10 % des demandeurs (1). Sont écartés du RMI les chômeurs de moins de 25 ans (mais il n'y a pas de limite d'âge avec un enfant à charge) et les chômeurs appartenant à un foyer dont les ressources sont supérieures au plafond. Pour environ un tiers des chômeurs, échappant aux trois types de couverture, c'est la solidarité familiale qui joue le cas échéant et, à défaut, d'autres instances (associations caritatives...) amenées à prendre le relais.

Les sommes allouées au titre du RMI restent relativement modestes en comparaison des indemnités versées par l'assurance chômage. Les chômeurs entrés au RMI ont ainsi perçu en moyenne 1 900 francs en décembre 1996, montant tenant compte de leur situation familiale et des revenus perçus par les membres du foyer. Au cours du même mois, les bénéficiaires de l'allocation unique dégressive ont disposé en moyenne de 4 400 francs et ceux de l'allocation spécifique de solidarité de 2 400 francs (montants correspondant à une indemnisation sur la totalité du mois).

L'admission de chômeurs au RMI procède d'un mécanisme de filtrage induit par les règles de l'assurance chômage. Cette sélection confère donc aux chômeurs inscrits au RMI un profil particulier, notamment en matière d'ancienneté de chômage. Deux types opposés de chômeurs ont ainsi vocation à se retrouver au RMI : le chômeur de très longue durée ayant épuisé tous ses droits et le jeune actif exposé à un chômage récurrent qui lui interdit de se constituer des droits. Aussi,

(1) - Il s'agit d'un ordre de grandeur. L'estimation ne tient pas compte des allocataires à la recherche d'un premier emploi, ni des allocataires anciens inactifs revenus sur le marché du travail. En revanche, les allocataires « découragés » qui renoncent à rechercher un emploi ne sont pas éliminés du comptage. Enfin, par approximation, la proportion rapporte un effectif de foyers allocataires du RMI à un effectif d'individus en recherche d'emploi.

les chances de retrouver un emploi et de sortir du RMI sont-elles fortement déterminées par les sélections opérées en amont par les autres dispositifs.

Un fort noyau de bénéficiaires du RMI additionne les années de chômage. Au fur et à mesure que leur temps passé au chômage s'allonge, ces bénéficiaires ont d'autant moins

de chances de trouver un emploi. Une comparaison du devenir des personnes entrées au RMI consécutivement à une perte d'emploi à celui d'une population-témoin de demandeurs d'emploi (inscrits à l'ANPE pour le même motif et âgés de plus de 25 ans) permet d'illustrer les difficultés spécifiques de retour à l'emploi des chômeurs de la première catégorie (tableau 1).

Encadré 1

L'ENQUÊTE SUR LE DEVENIR DES BÉNÉFICIAIRES DU RMI

L'enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI a été réalisée par l'INSEE en partenariat avec la DARES et la DREES du Ministère de l'emploi et de la solidarité, la Délégation interministérielle au RMI, la Caisse nationale d'allocations familiales et le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts.

L'échantillon est représentatif des allocataires du RMI au 31 décembre 1996, pour la métropole, à l'exclusion des personnes relevant de la Mutualité sociale agricole. Les résultats présentés ici sont issus de la deuxième vague d'enquêtes, réalisée en janvier 1998, au cours de laquelle 3 415 personnes ont répondu à un questionnaire retraçant en particulier l'évolution de leur situation sur le marché du travail au cours de l'année 1997.

Encadré 2

DÉFINITION DE LA POPULATION ÉTUDIÉE

Le champ de l'étude est limité aux anciens actifs occupés, dont la rupture de l'activité professionnelle a entraîné la demande de RMI, soit immédiatement, soit au terme d'une période de chômage indemnisé. Les autres motifs d'entrée au RMI sont la perte du travail par le conjoint, la perte d'une autre allocation, le changement de la composition familiale, l'entrée dans la 25^{ème} année en l'absence de ressources, etc.

Pour 1 427 personnes de l'échantillon interrogé en janvier 1998, l'entrée au RMI a fait suite à la perte d'un emploi, à la fin d'un stage rémunéré, ou à la perte d'une indemnité de chômage, selon la raison principale de la demande qui a été déclarée. Cette population ne recense sans doute pas en totalité les bénéficiaires du RMI qui ont eu une expérience professionnelle avant leur entrée dans le dispositif. Par exemple, certains allocataires passés par l'inactivité ont pu déclarer un motif d'entrée au RMI autre que ceux retenus pour définir le champ de l'étude. Mais on fait l'hypothèse que les allocataires ainsi repérés sont représentatifs de l'ensemble des anciens actifs occupés.

Parmi les personnes déclarant la rupture du passé professionnel comme motif d'entrée au RMI, on distingue trois sous-populations selon la situation observée début 1998 :

- les bénéficiaires du RMI demandeurs d'emploi (590 individus)
- les bénéficiaires du RMI en emploi (138 individus)
- les anciens bénéficiaires du RMI en emploi (336 individus).

Les autres situations (363 individus), bien que décrites au tableau 2, ne sont pas étudiées. Il s'agit, par exemple, de personnes ayant renoncé à la recherche d'emploi pour raison de santé ou de chômeurs exclus du RMI à la suite de la perception d'une autre allocation ou d'une augmentation des ressources du conjoint.

Les bénéficiaires du RMI à l'enquête sont ceux qui déclarent avoir perçu le RMI au mois de janvier 1998. Toutefois, le montant de l'allocation, calculé de façon différentielle en référence à un plafond de ressources, peut, dans certains cas, être extrêmement faible. Le critère d'appartenance au RMI est donc complètement administratif.

La question relative à l'occupation principale au moment de l'enquête a été utilisée pour déterminer la situation par rapport à l'emploi. Les chômeurs sont ceux qui se déclarent spontanément « au chômage », mais également ceux qui indiquent simplement qu'ils souhaiteraient travailler. Le classement en « chômeur » repose donc sur la seule déclaration de l'intéressé et peut différer de sa situation administrative au regard de l'ANPE.

Par rapport à la population totale de l'enquête, la population des anciens actifs occupés se distingue par une sur-représentation des hommes (66 % contre 52 % pour l'ensemble des allocataires enquêtés) et par une sous-représentation des foyers monoparentaux qui sont majoritairement composés de femmes avec enfants. Le profil par âge est aussi différent : la part des jeunes de moins de 30 ans et celle des individus âgés de 50 ans ou plus sont toutes deux réduites à l'avantage de la population âgée de 30 à 49 ans. Les chances de sortie du RMI sont très légèrement plus fortes pour les anciens actifs : 30,6 % ne sont plus allocataires en janvier 1998, contre 28,7 % pour l'ensemble des bénéficiaires de décembre 1996, avec ou sans expérience professionnelle antérieure.

Parmi les bénéficiaires du RMI à fin décembre 1996, 64 % se déclarent treize mois plus tard à la recherche d'un emploi (2). Dans le groupe-témoin, la proportion de demandeurs d'emploi encore inscrits à l'ANPE en janvier 1998 est un peu plus faible (60 %), mais surtout, ces derniers sont plus nombreux à avoir connu une interruption de leur période de chômage au cours de l'année 1997. Pris globalement, les chômeurs couverts par le RMI sortent un peu plus difficilement du chômage que l'ensemble des demandeurs d'emploi, et ils ont moins souvent tendance à alterner courtes périodes de chômage et reprises d'activité.

En conséquence, leur ancienneté de chômage est, en janvier 1998, considérablement plus élevée que celle des demandeurs d'emploi du groupe de référence toujours (ou à nouveau) inscrits à l'ANPE. Parmi ces derniers, un peu plus d'un tiers est chômeur de très longue durée (c'est-à-dire, par convention, depuis plus de deux ans) alors que les chômeurs au RMI déclarent quatre fois sur cinq une durée de chômage supérieure à deux ans, et même dans un tiers des cas supérieure à cinq ans (3). La proportion de chômeurs de très longue durée, qui tend à augmenter avec l'âge, dépasse déjà 60 % parmi les allocataires du RMI âgés de moins de 30 ans.

Retour en emploi moins difficile pour les jeunes et les allocataires récents

Parmi les quelque 370 000 allocataires de la fin 1996, précédemment admis au bénéfice du RMI à la suite de la perte de leur emploi, seuls 27 % sont en emploi au mo-

(2) - Dont 52 % qui remplissent la double condition d'être restés au RMI et au chômage, tandis que 12 %, toujours en recherche d'emploi, ne perçoivent plus le RMI.

(3) - Ces chiffres sont à rapprocher avec prudence de ceux issus de la source administrative ANPE, l'enquête sollicitant la mémoire des enquêtés sur des événements éloignés.

ment de l'enquête, parmi lesquels 11 % avec maintien de l'allocation. Au sein de cette population, les chances de quitter le dispositif grâce à l'obtention d'un emploi sont très inégales. Là aussi, la concurrence sur le marché du travail fait jouer, pour ces demandeurs d'emploi très défavorisés, un rôle décisif à des facteurs déjà bien repérés : âge, niveau de diplôme...

De fait, ceux qui sont encore chômeurs en janvier 1998 sont plutôt âgés : la moitié a plus de 38 ans ; 19 % seulement ont moins de 30 ans (tableau 2). Les personnes sorties du RMI et occupant un emploi en janvier 1998 sont globalement plus jeunes, avec un âge médian de 31 ans et une proportion de 38 % de jeunes de moins de 30 ans.

Ceux qui ont retrouvé un emploi, mais qui continuent néanmoins à bénéficier du RMI, profitent de dispositions autorisant le cumul d'un revenu d'activité et de l'allocation. Pour une bonne part d'entre eux, ce cumul n'est que temporaire (il dure au plus 750 heures, soit environ cinq mois et demi pour un temps plein, selon les règles en vigueur au moment de l'enquête). Pour d'autres, disposant de faibles revenus, par exemple parce qu'ils travaillent à temps partiel, ou sont titulaires d'un CES, la situation peut perdurer. Du point de vue de leurs

caractéristiques, ces allocataires se situent dans une position intermédiaire. Une forte proportion est âgée d'environ 30 ans : 50 % ont moins de 32 ans, 31 % moins de 30 ans. Ils sont ainsi nettement plus jeunes que ceux restés au chômage, mais un peu moins jeunes que les anciens allocataires en emploi.

Les allocataires exerçant une activité rémunérée ont plus fréquemment charge d'enfants : 20 % sont des parents isolés, contre 14 % dans chacun des deux autres groupes. La présence d'enfants à charge, en relevant les plafonds, permet plus facilement le cumul d'un salaire et de l'allocation. En revanche, les allocataires restés au chômage comportent une large majorité de personnes vivant seules (deux sur trois), où les hommes sont surreprésentés (ces isolés sont des hommes quatre fois sur cinq). Les femmes allocataires ont en effet un peu moins de difficultés que les hommes pour retrouver un emploi, « toutes choses égales d'ailleurs » (encadré 3). Cette légère supériorité tient à ce que leur recherche d'emploi s'oriente principalement vers des emplois non ouvriers.

Les personnes les moins diplômées sont nettement plus nombreuses parmi les allocataires restés au chômage (54 %) que parmi les allocataires qui ont trouvé un emploi

Tableau 1
Difficultés de sortie du chômage pour les bénéficiaires du RMI et pour les inscrits à l'ANPE

Situation au 31/12/1996	En pourcentage	
	Bénéficiaires du RMI	Demandeurs d'emploi de plus de 25 ans inscrits à l'ANPE
Situation en janvier 1998	à la suite d'une perte d'emploi	
Ensemble	100	100
dont : chômeurs	64	60
- avec chômage continu en 1997	53	43
- avec interruption, puis reprise du chômage en 1997	11	17
Part des chômeurs de plus de deux ans d'ancienneté parmi les chômeurs en janvier 1998	78	37

Sources : INSEE, enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI ; ANPE, fichier historique des demandeurs d'emploi.

(46 %), et surtout que ceux sortis du RMI et en emploi (38 %). De façon liée, seul un allocataire sur trois a continué ses études après 17 ans, contre plus d'un sur deux parmi les anciens allocataires.

La sélection qui s'opère maintient dans le dispositif les personnes ayant les plus faibles capacités de réinsertion. Ainsi, les bénéficiaires les plus anciens, à la fin 1996, tendent à y rester plus longtemps. Près de 40 % de ceux restés alloca-

taires en janvier 1998 avaient plus de trois ans d'ancienneté à la fin 1996, contre 20 % de ceux sortis de l'allocation pour reprendre un emploi.

Le maintien de liens rapprochés avec l'emploi facilite la sortie du RMI, mais avec un risque accru de précarité

La quasi-totalité des bénéficiaires du RMI, parmi ceux ayant ac-

quis une expérience professionnelle avant l'entrée au RMI, ont occupé un emploi pendant au moins six mois (tableau 3). Pour la grande majorité de ces allocataires, la rupture de ce dernier contrat de travail marque l'entrée dans une période de chômage, le cas échéant ponctuée de « petits boulots », et annonce la demande de RMI. Du fait de l'assurance chômage, celle-ci intervient plus ou moins vite. Environ un tiers des bénéficiaires de fin 1996 sont entrés dans le dispositif trois ans ou plus après la fin de leur dernier emploi d'au moins six mois (tableau 4). Il s'agit vraisemblablement, pour l'essentiel, de chômeurs avec de longues références de travail, qui ont été protégés plus longtemps par l'assurance chômage.

Les motifs principaux de perte du dernier emploi de plus de six mois sont, cités à égalité, le licenciement, ou la faillite, et la fin de contrat précaire (mission d'intérim, CDD ou CES). Cependant, les démissions sont loin d'être négligeables (une démission sur trois se produit pour raisons de santé) puisqu'elles concernent 15 % des chômeurs et même 26 % des RMIstes occupés. En partie parce qu'ils sont plus jeunes, les anciens allocataires sont proportionnellement moins nombreux à avoir subi la vague de licenciements de la fin des années 80 que ceux qui ont gardé le bénéfice du RMI. Et de façon symétrique, ils sont plus souvent entrés au RMI en 1995, ou 1996, après un emploi précaire.

Pour de nombreux bénéficiaires du RMI, les années de « galère » tendent à s'accumuler (à la fin 1996, un gros tiers n'a pas occupé depuis plus de cinq ans un emploi ayant duré au moins six mois). Leurs chances d'y échapper sont d'autant plus faibles que cette situation est ancienne. Parmi les personnes toujours au RMI en janvier 1998, 37 % avaient quitté leur dernier emploi de plus de six mois avant 1991, contre 23 % pour les actifs occupés sortis du RMI.

Tableau 2
Caractéristiques socio-démographiques des allocataires entrés au RMI à la suite d'une perte d'emploi

En pourcentage

	Situation en janvier 1998				
	Chômeurs au RMI	En emploi au RMI	En emploi sortis du RMI	Autres cas	Ensemble
Sexe					
Homme	68,0	63,4	63,6	63,2	65,8
Femme	32,0	36,6	36,4	36,8	34,2
Type de famille					
Personne vivant seule	65,0	54,6	62,3	56,8	61,8
Personne vivant en couple, avec ou sans enfant	20,9	25,2	24,1	32,6	24,3
Parent isolé	14,1	20,2	13,6	10,6	13,9
Age au 31/12/1996					
18-29 ans	18,7	31,2	38,0	24,8	24,5
30-34 ans	18,7	23,9	20,7	16,7	19,2
35-44 ans	33,5	26,6	25,0	25,2	29,7
45 ans ou plus	29,1	18,3	16,3	33,3	26,6
Age à l'arrêt des études					
Moins de 18 ans	66,0	63,0	43,1	63,6	61,3
18 à 20 ans	22,9	24,6	34,0	26,5	25,7
Plus de 20 ans	11,1	12,4	22,9	9,9	13,0
Diplôme					
Aucun diplôme	54,2	45,5	38,3	61,6	52,1
Diplôme technique professionnel court	32,7	34,9	35,5	27,4	32,3
BAC ou équivalent	9,0	10,9	10,8	6,6	9,0
Diplôme de l'enseignement sup.	4,2	8,7	15,4	4,4	6,6
Problèmes de santé ou handicap empêchant de travailler					
En permanence ou souvent	25,0	5,6	6,0	28,8	20,5
Parfois	12,6	7,9	8,2	11,2	11,1
Pas de problème ni de handicap	62,4	86,5	85,8	60,0	68,4
Ancien, dans le RMI au 31/12/96					
Moins d'un an	26,6	25,3	49,1	28,9	30,7
1 à moins de 3 ans	34,0	41,0	30,7	35,3	34,4
3 ans à moins de 5 ans	21,9	21,2	10,8	15,5	18,7
5 ans et plus	17,5	12,5	9,4	20,3	16,2
Allocation en décembre 1996					
Montant moyen en Francs	2 024	1 788	1 764	1 661	1 882
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs totaux	194 170	39 622	61 395	75 197	370 384
Répartition (en %)	52,4	10,7	16,6	20,3	100,0

Champ : allocataires au 31/12/96, entrés au RMI à la suite d'une perte d'emploi, d'un stage rémunéré ou d'une période de chômage indemnisé.

Source : INSEE, enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI.

Ainsi, retrouver un travail à un niveau de rémunération permettant la sortie du RMI semblerait plus facile pour les allocataires dont le dernier contact avec une situation professionnelle « stable » est plus récent. Toutefois, le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi d'au moins six mois n'est pas en lui-même un critère déterminant. « Toutes choses égales d'ailleurs », c'est le maintien de liens étroits avec le monde du travail par le biais d'emplois précaires qui joue un rôle significatif dans le mécanisme de la réinsertion professionnelle (tableau 3 et encadré 3).

Le profil du parcours professionnel antérieur est un bon indicateur des chances de retrouver un emploi. La multiplicité des sorties du chômage, même provisoires, vers des emplois de très courte durée, est un gage de la capacité du demandeur d'emploi à trouver un employeur et de sa faculté à s'adapter à de nouvelles normes d'emploi. Les parcours instables, marqués par une forte récurrence du chômage, sont aussi ceux qui débouchent le plus souvent vers une nouvelle sortie du chômage. En effet, 50 % des sortants du RMI en emploi et plus de 40 % des RMIstes en emploi déclarent avoir vécu une alternance de périodes d'emploi et de chômage dans leur parcours professionnel, contre 35 % parmi les bénéficiaires restés au chômage. De même, on trouve plus fréquemment parmi les premiers des personnes n'ayant jamais connu d'emploi d'au moins six mois.

Les allocataires restés chômeurs déclarent beaucoup plus souvent avoir eu un passé professionnel régulier avant de faire l'expérience du chômage. Ils totalisent aussi un bien plus grand nombre d'années d'activité (au moins dix, pour plus de la moitié d'entre eux). Une expérience professionnelle longue n'est pas pour autant en soi un obstacle à la sortie du RMI vers l'emploi. La durée de l'expérience profession-

Tableau 3
Caractéristiques du passé professionnel des allocataires entrés au RMI à la suite d'une perte d'emploi

En pourcentage

	Situation en janvier 1998		
	Chômeurs au RMI	En emploi au RMI	En emploi sortis du RMI
Stabilité de l'expérience professionnelle			
Au moins un emploi de 6 mois ou plus	94,5	87,6	89,3
dont : dernier emploi en cours en janvier 1998	0,0	12,3	11,2
dernier emploi terminé en janvier 1998	94,5	75,3	78,1
Aucun emploi de six mois ou plus	5,5	12,4	10,7
Durée totale de l'expérience professionnelle			
Moins de 2 ans	11,3	13,7	13,7
De 2 ans à moins de 5 ans	22,5	23,3	26,1
De 5 ans à moins de 10 ans	17,8	25,7	24,3
10 ans ou plus	48,4	37,3	35,9
Type de passé professionnel			
Régulier sans interruption puis chômage ou inactivité	39,2	30,5	27,7
Régulier puis alternance emploi/chômage	19,8	17,0	26,5
Toujours alternance emploi/chômage ou activités occasionnelles	24,9	40,0	35,0
Longues périodes de chômage et quelques périodes de travail	10,0	7,7	5,6
Périodes d'inactivité, d'emploi et de chômage	6,1	4,7	5,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectifs totaux	194 170	39 622	61 395

Champ : Allocataires au 31/12/96, entrés au RMI à la suite d'une perte d'emploi, d'un stage rémunéré ou d'une période de chômage indemnisé.

Source : INSEE, enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI.

Tableau 4
Caractéristiques du dernier emploi perdu de six mois ou plus

En pourcentage

	Situation en janvier 1998		
	Chômeurs au RMI	En emploi au RMI	En emploi sortis du RMI
Ancienneté de la rupture au 31/12/1996			
Moins d'un an (ou rupture postérieure au 31/12/1996)	13,0	9,9	20,0
Un an à moins de trois ans	25,5	23,9	31,7
Trois ans à moins de cinq ans	24,1	27,9	24,2
Cinq ans à moins de huit ans	20,7	17,6	13,1
Huit ans ou plus	16,7	20,7	11,0
Motif de rupture du contrat de travail			
Fin de CDD, de mission d'intérim ou de CES	40,0	36,2	41,6
Licenciement / faillite	44,2	37,6	40,9
Démission pour raison de santé	4,3	8,4	3,3
Démission pour autre raison	11,1	17,8	14,2
Salaires mensuels *			
Moins de 4 000 F	25,5	26,3	19,8
4 000 F à moins de 5 000 F	9,9	14,1	13,2
5 000 F à moins de 6 000 F	25,4	25,2	21,2
6 000 F à moins de 8 000 F	21,8	18,3	21,9
8 000 F ou plus	17,4	16,1	23,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectifs totaux	183 377	29 814	47 937

* Actualisé en francs de 1996.

Champ : Allocataires au 31/12/96, entrés au RMI à la suite d'une perte d'emploi, d'un stage rémunéré ou d'une période de chômage indemnisé et ayant occupé et perdu un emploi de 6 mois ou plus.

Source : INSEE, enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI.

LES CHANCES DE RETOUR À L'EMPLOI « TOUTES CHOSES ÉGALES PAR AILLEURS »

Afin de mettre en évidence les facteurs favorisant le retour à l'emploi avec sortie du RMI, on a utilisé un modèle univarié à résidus normaux permettant d'isoler l'effet propre de chacun des facteurs. Les variables explicatives du retour à l'emploi introduites dans la régression sont les variables socio-démographiques usuelles, diverses variables décrivant le passé professionnel ainsi que l'ancienneté dans le RMI.

Les facteurs dont l'incidence est la plus déterminante sont :

- l'âge (effet positif d'un âge inférieur à 30 ans),
- le niveau de formation (fort effet négatif d'une fin d'études avant 18 ans),
- l'état de santé (fort effet négatif des problèmes de santé ou des handicaps),
- l'ancienneté dans le RMI (effet positif d'une ancienneté inférieure à douze mois),
- l'expérience professionnelle et son rythme (effet positif d'une alternance emploi/chômage, fort effet positif de l'absence d'une expérience continue de six mois ; mais pour les personnes dont l'expérience est supérieure à six mois consécutifs, effet négatif d'une expérience professionnelle totale inférieure à deux ans),
- le salaire du dernier emploi d'au moins six mois (effet négatif des très bas salaires, inférieurs à 4 000 francs par mois ou non déclarés, ce qui masque sans doute un effet négatif du travail à temps partiel).

Le sexe joue un peu plus faiblement, mais significativement (effet négatif pour les hommes).

Les autres variables prises en compte dans le modèle n'ont pas d'incidence : la composition du foyer, la qualification professionnelle (dès lors que la variable sexe est spécifiée dans le modèle), les difficultés à lire ou écrire, le motif de rupture du dernier emploi d'au moins six mois et sa durée, l'ancienneté de la perte de cet emploi mesurée à la date d'entrée au RMI ou mesurée à la date du 31 décembre 1996.

Une tentative d'estimation du salaire horaire qui serait perçu par les bénéficiaires au chômage s'ils retrouvaient un emploi, à partir des mêmes variables que ci-dessus et en faisant intervenir le salaire horaire des emplois retrouvés, n'a pas été concluante. Les facteurs discriminants pour le retour à l'emploi ne le sont plus lorsqu'il s'agit d'expliquer le niveau de rémunération.

nelle a, au contraire, un effet spécifique positif, « toutes choses égales d'ailleurs ». Les allocataires en recherche d'emploi, qui sont à la fois expérimentés et qui ont su s'adapter aux nouvelles caractéristiques du marché du travail en acceptant des emplois précaires, sont les mieux placés pour retrouver un emploi.

Des emplois retrouvés qui ne correspondent pas toujours aux attentes

Les personnes en emploi ne sont pas toujours satisfaites de l'emploi qu'elles occupent. Si 37 % des « sortants » du RMI cherchent un autre emploi, cette proportion atteint 50 % parmi les RMIstes en emploi. Si les uns comme les autres expriment le désir de trouver un emploi mieux rémunéré, dont la durée de travail soit plus longue, ou qui corresponde mieux à leur qualification ou à leur formation, c'est avant tout le fait que l'emploi occupé n'est pas durable qui explique

la recherche d'un autre emploi. Seules, 43 % des personnes en emploi (autant dans les deux groupes) pensent ne pas perdre leur emploi d'ici la fin de l'année 1998. Signe également d'une confiance limitée des intéressés dans la sécurité de l'emploi trouvé, la proportion d'inscrits à l'ANPE reste forte : 58 % pour les RMIstes et encore 28 % pour les anciens allocataires.

Le retour à l'activité professionnelle, avec ou sans sortie du RMI, se porte principalement vers des emplois aidés et des emplois instables (tableau 5). Les premiers concernent surtout les personnes restées au RMI qui bénéficient dans 40 % des cas d'un CES ou CEC. Grâce aux règles dites d'intéressement à l'activité, les emplois de type CES sont en général compatibles avec la perception de l'allocation pendant toute la durée du contrat de travail.

Certes, la proportion de ceux qui ont accédé à un emploi prévu pour durer au moins six mois est plus forte parmi ceux qui ont perdu leurs

droits au RMI : 76 %, contre 68 % pour les RMIstes, si on tient compte des emplois aidés. Mais un ancien allocataire sur quatre et un allocataire en emploi sur trois restent dans l'incertitude sur leur avenir professionnel proche. L'objectif du contrat de travail à durée indéterminée et à temps complet paraît inaccessible pour beaucoup. Les anciens allocataires sont dans 26 % des cas titulaires d'un CDI, pour la plupart à temps complet. Les autres sont seulement 15 % à avoir signé un contrat de ce type, et dans plus de quatre cas sur cinq à temps partiel.

Le souci de gagner davantage est d'autant plus légitime que les emplois trouvés procurent de très modestes revenus, conséquence des faibles durées travaillées. Les sortants du RMI ne travaillent à temps complet qu'une fois sur deux. Du fait de l'importance des emplois de type CES chez les allocataires, ceux-ci travaillent encore plus souvent à temps partiel. Pour les uns, comme pour les autres, le temps partiel n'est en général qu'un pis-aller. Une part relativement importante de travailleurs à temps complet désire également travailler plus.

Même parmi les personnes qui ont perdu le bénéfice du RMI (et qui sont donc beaucoup mieux rémunérées que celles restées bénéficiaires, à situations familiales comparables), près de la moitié perçoit un salaire mensuel inférieur à 4 000 francs. Employés à temps complet, ils ne touchent en moyenne que 5 600 francs par mois. Pour les « sortants » du RMI, le niveau de rémunération est souvent lié à la stabilité du contrat de travail : ceux qui gagnent plus de 6 000 francs par mois sont bien plus souvent en CDI que la moyenne. Parmi les personnes en emploi restées au RMI, une petite part affiche un salaire de plus de 5 000 francs par mois ; ce salaire devrait, si leur contrat est assez long, leur faire quitter le dispositif du RMI. Mais le risque qu'ils reviennent dans le dispositif n'est

pas mince : l'emploi trouvé n'est que rarement un CDI.

Le salaire de l'emploi retrouvé est très significativement inférieur au salaire du dernier emploi de plus de six mois (4). En janvier 1998, seule une personne sortie du RMI sur six perçoit un salaire d'au moins 6 000 francs ; avant de connaître chômage et RMI, une personne sur deux gagnait plus de 6 000 francs. La baisse des rémunérations résulte d'un temps de travail moindre combiné à un salaire horaire moindre. Pour les anciens allocataires, la perte est en moyenne de 33 %. En raison de la nature des emplois retrouvés, le taux de remplacement de l'ancien salaire est inférieur ou égal à 80 % pour la moitié des anciens allocataires et pour les deux tiers de ceux restés allocataires (graphique 1).

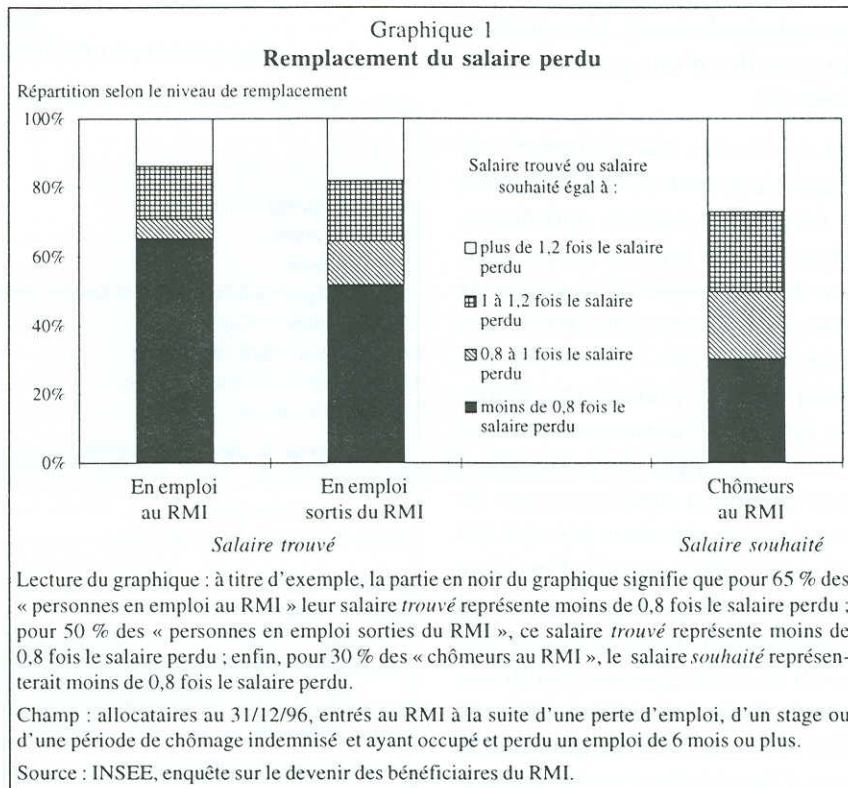
Des handicaps importants qui gênent la recherche d'emploi

Parmi les bénéficiaires du RMI, sans emploi en janvier 1998 et toujours désireux de s'en procurer, près de 20 % n'avaient pas entrepris de démarches en ce sens depuis septembre 1997. La plupart évoquent des ennuis de santé ou un pessimisme par rapport à leur situation.

Si les personnes en emploi signalent relativement peu souvent des problèmes de santé ou des handicaps empêchant l'activité professionnelle, en revanche, les allocataires restés au chômage s'en plaignent très significativement (5). Parmi ces derniers, 25 % déclarent en souffrir en permanence ou souvent, 13 % parfois, soit au total plus

(4) - Les salaires des emplois perdus ont été actualisés en francs de 1996 selon l'évolution des salaires moyens nets du champ des DADS. Les salaires non déclarés ont été conventionnellement fixés à la valeur du SMIC mensuel pour l'emploi perdu, et calculés sur la base du SMIC horaire pour l'emploi retrouvé.

(5) - On se borne à signaler l'existence d'une corrélation statistique. La question de la causalité (la mauvaise santé comme obstacle au travail versus le chômage de longue durée comme facteur de dégradation physique) ne peut être tranchée.



d'une personne sur trois (tableau 2). En outre, plus souvent que ceux qui ont trouvé un emploi, ils cumulent des difficultés de lecture et d'écriture qui constituent autant d'obstacles à surmonter pour mener à bien une recherche d'emploi.

L'intensité de la recherche d'emploi peut baisser surtout par suite de découragement, parce que la lassitude devant l'échec gagne du terrain. Certains allocataires se bornent à lire les annonces publiées dans un journal. En fait, les demandeurs d'emploi ne sont que trois sur quatre à avoir accompli des actes de recherche effectifs. Trois moyens de recherche ont été privilégiés : par ordre d'importance décroissante, le contact direct avec l'employeur, la réponse aux offres d'emploi et le contact avec des agences d'intérim.

Lorsque le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi devient très long, on enregistre des signes de moindre dynamisme dans la recherche d'emploi. Parmi les allocataires au chômage depuis plus de huit ans, seul un sur deux déclare avoir effectué des démarches au cours des derniers mois. Cependant, la proportion de chômeurs « décou-

ragés » n'augmente pas uniformément avec l'ancienneté du chômage (graphique 2). Les chômeurs ayant entre trois et cinq ans d'ancienneté multiplient les moyens mis en oeuvre : 30 % d'entre eux (23 % de l'ensemble des chômeurs) ont accompli au moins trois démarches de nature différente. L'éloignement progressif du marché du travail transparaît également avec la baisse des inscriptions à l'ANPE. Si celle-ci reste la règle (88 % d'inscrits en moyenne), la proportion d'inscrits à l'ANPE fléchit en effet à peu près régulièrement au cours du temps, avec une baisse marquée entre trois et cinq ans d'ancienneté de chômage, au moment où les initiatives personnelles sont les plus fréquentes.

Il faut noter qu'au cours du dernier trimestre de 1997, un chômeur sur quatre seulement a eu recours pour sa recherche d'emploi à l'ANPE. Cet organisme n'a pas été beaucoup mobilisé par les chômeurs de très longue durée que sont les allocataires du RMI, contrairement aux services de la mairie (cités deux fois sur trois) et des associations et organismes spécialisés (deux fois

sur trois également). Les relations personnelles n'ont guère été sollicitées (6).

Les attentes des chômeurs par rapport à un nouvel emploi portent la trace d'un certain optimisme. Alors que les salaires perçus dans leur dernier emploi d'au moins six mois sont à peine plus faibles que ceux des anciens allocataires (tableau 4), leurs prétentions salariales, qui de fait correspondent à un travail souhaité à temps complet, sont largement supérieures aux rémunérations obtenues par ceux qui ont retrouvé du travail. Plus d'un chômeur sur quatre souhaiterait améliorer son ancien salaire de plus de 20 %, alors que moins d'un sur cinq a pu le faire parmi ceux qui sont sortis du RMI (graphique 1). Près d'un chômeur sur trois « seulement » accepterait de travailler pour n'importe quel salaire ou en perdant plus de 20 % sur son ancien salaire alors qu'un ancien allocataire sur deux et deux allocataires en emploi sur trois sont dans cette situation.

Selma AMIRA,
Geneviève CANCEILL
(DARES).

(6) - Mais dans les faits, le service public de l'emploi et le secteur associatif ne sont à l'origine que de 23 % des emplois occupés par les anciens allocataires et de 32 % des emplois occupés par les RMIstes. Les intéressés disent majoritairement avoir trouvé un emploi par leurs propres moyens.

Pour en savoir plus :

Afsa C., « L'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion », INSEE, Direction des statistiques démographiques et sociales, document de travail F9901.

Afsa C., Amira S., « Le RMI : un dispositif en mutation », Données Sociales 1999, INSEE.

Afsa C., Guillemot D. (1999), « Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi », INSEE Première, n° 632, février.

Demailly D. (1999), « Les sorties du RMI : des motifs souvent multiples et imbriqués », DREES, Études et Résultats, n° 16, mai.

Tableau 5
Caractéristiques de l'emploi occupé en janvier 1998

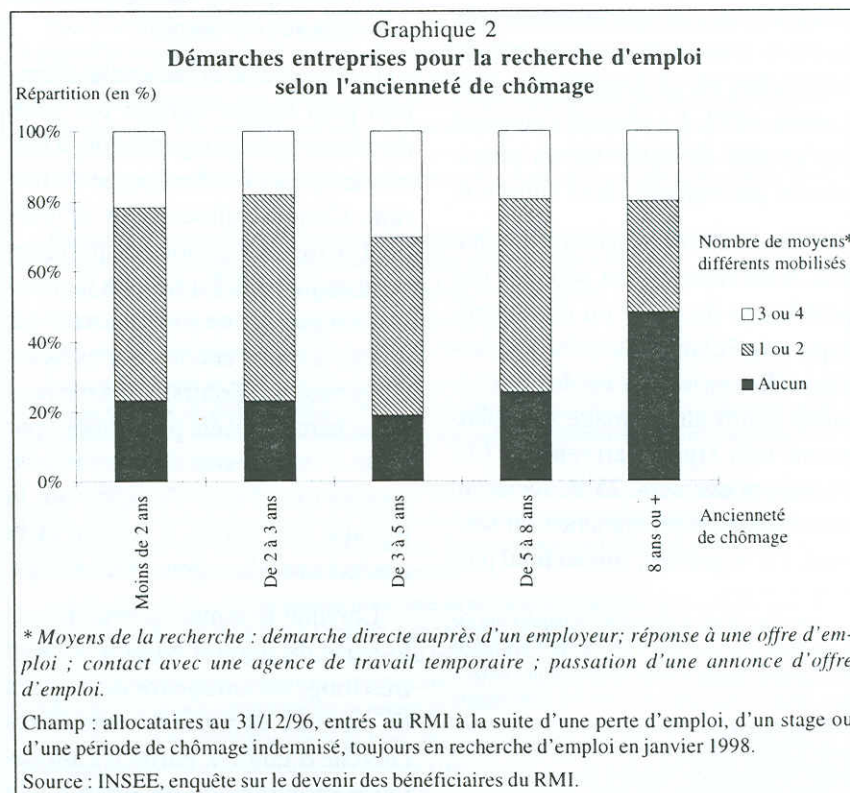
En pourcentage

	Situation en janvier 1998	
	En emploi au RMI	En emploi sortis du RMI
Type de contrat de travail		
Mission d'intérim	4,6	4,4
Stage rémunéré	4,5	2,6
Contrat Emploi-Solidarité, Contrat Emploi Consolidé	39,6	30,5
Contrat Initiative-Emploi	1,9	7,3
Autre contrat à durée déterminée	14,3	19,6
Autre contrat à durée indéterminée	14,9	25,8
Autre* / Ne sait pas	20,2	9,8
Durée prévue du contrat de travail		
Six mois ou plus	67,9	75,9
dont : emploi non aidé	29,1	43,0
Moins de six mois (ou ne sait pas)	32,1	24,1
Temps de travail		
Temps complet	28,9	53,5
Temps partiel « subi »	61,2	42,8
Temps partiel « choisi »	9,9	3,7
Salaire mensuel		
Moins de 4 000 F	72,7	47,4
De 4 000 à moins de 6 000 F	23,5	38,6
6 000 F ou plus	3,8	14,0
Ensemble	100,0	100,0
Effectifs totaux	39 622	61 395

* Travail indépendant, emploi auprès d'un particulier..

Champ : allocataires au 31/12/96, entrés au RMI à la suite d'une perte d'emploi, d'un stage rémunéré ou d'une période de chômage indemnisé, en emploi en janvier 1998.

Source : INSEE, enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI.



PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcaré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http : // www.ladocfrancaise.gouv.fr - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 701,87 F (107 Euros) - Europe : 737,95 F (112,50 Euros) - Autres pays : 751,07 F (114,50 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.